



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du jeudi 23 mars 2023 – 20h15 – Cantine des Fêtes de Gimel**

---

**Présidence** : Monsieur Andrea TASINATO

**Personnes excusées** : MM. Nicolas GOLAY, Nicolas JACQUIER, Maxime JAQUILLARD, Simon NOBLE et Julien WOLF, ainsi que Mme Déborah BIGNENS, Christelle DEBONNEVILLE, Stéphanie LE COULTRE et Isaline PROBST SCHÄR. M. Philippe REYMOND, municipal, est également excusé.

**Personne absente** : aucune

\* \* \*

M. le Président Andrea TASINATO souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales. Le Président cite un passage du discours du Conseiller fédéral Alain BERSET à l'occasion de son élection à la Présidence de la Confédération "*La Suisse a encore de grands potentiels à exploiter, notamment en ce qui concerne sa capacité à faire des compromis, l'égalité entre les sexes, l'inclusion et les capacités des jeunes dans notre pays*".

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **41** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>Adoption du procès-verbal</b> du 20 février 2023</li><li>2. <b>Communications</b> du Bureau</li><li>3. <b>Election complémentaire</b> à la Commission des routes</li><li>4. Dépôt du <b>préavis 01-2023</b> portant sur la "Constitution d'un droit de superficie sur la parcelle n°203 pour la <b>transformation de l'Hôtel de l'Union</b> en immeuble d'appartements adaptés – Participation au capital-actions de la SA – demande de crédit"</li><li>5. Dépôt du <b>préavis 02-2023</b> portant sur la "<b>Rénovation des séparatifs eaux claires – eaux usées</b> des secteurs Manège et Publoz"</li><li>6. <b>Informations</b> de la <b>Municipalité</b></li><li>7. <b>Divers</b> et <b>propositions individuelles</b></li></ol> |
|---|

**1. Adoption du procès-verbal du 20 février 2023**

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. Le Président remercie son rédacteur.



## 2. Communications du bureau

Lors de la dernière séance du Conseil communal, la Municipalité a demandé la constitution d'une commission consultative chargée de rapporter auprès de la Municipalité sur **l'avant-projet de nouveaux statuts de l'association intercommunale de la Protection civile (PCi)**.

La composition de ladite commission consultative, nommée par le Bureau, est la suivante :

Commissaires
M. Daniel EGLI
M. Enis DRAGOSHI
M. Marcel GROSJEAN
M. Julien MICHEL
Mme Isaline PROBST SCHÄR

Le Président passe en revue les événements qui sont intervenus depuis la précédente séance du Conseil communal.

### Dates à venir

- 2 avril 2023 : **l'Atelier de Gospel de Gimel** anime le culte de confirmation à l'Eglise d'Aubonne
- 29 avril 2023 : **concert annuel de l'Harmonie**, à la Grande salle
- 10 mai 2023 : **séance du Conseil communal** à Gimel
- 18-21 mai 2023 : **29<sup>ème</sup> fête cantonale des musiques vaudoises** à Gimel
- 22 juin 2023 : **dernière séance du Conseil communal**, extra-muros au **zoo de la Garenne**.

## 3. Election complémentaire à la Commission des routes

Suite à la démission de M. Daniel Baltensperger, la commission des routes a besoin d'un nouveau membre. Le Président rappelle qu'il s'agit d'une commission thématique, composée de 5 membres conformément à l'art 37 de notre règlement communal. Elle est élue pour l'entier de la législature.

Le Président passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures.

M. Jean-Marie PASCHE présente la candidature de M. Jérôme MAGNIN

Mme Doris CHRISTEN présente la candidature de M. Jean-Marie RENAUD

Considérant que le nombre de candidats est supérieur au nombre de siège à pourvoir, une élection au scrutin de liste est effectuée.

Bulletins délivrés : 41	Majorité absolue au 1 <sup>er</sup> tour : 21
Bulletins rentrés : 41	
Bulletins nuls : 0	
<b>M. Jérôme MAGNIN</b> <b>21 voix</b>	<b>Elu au 1<sup>er</sup> tour</b>
M. Jean-Marie RENAUD    20 voix	



#### 4. Dépôt du préavis 01-2023 portant sur la "Constitution d'un droit de superficie sur la parcelle n°203 pour la transformation de l'Hôtel de l'Union en immeuble d'appartements adaptés – Participation au capital-actions de la SA – demande de crédit"

Le Président passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis.

Le Président informe que le préavis sera traité par la commission des finances ainsi que par une commission ad hoc constituée pour la circonstance. La composition de ladite commission, nommée par le Bureau, est la suivante :

Commissaires
M. Stéphane BOURGEOIS
M. Grégory DUBOIS
M. Maxime JAQUILLARD
Mme Stéphanie LE COULTRE
Mme Corrie WEBER

#### 5. Dépôt du préavis 02-2023 portant sur la "Rénovation des séparatifs eaux claires – eaux usées des secteurs Manège et Publoz"

Le Président passe la parole à M. Laurent GUIGNARD qui donne lecture des conclusions du préavis.

Le Président informe que le préavis sera traité par une commission ad hoc constituée pour la circonstance. La composition de ladite commission, nommée par le Bureau, est la suivante :

Commissaires
Mme Amandine COULARD-DESCOS
M. Marc LANCOUD
M. Eric MARCHESE
M. Jean-Marie RENAUD
M. Jean-Luc RICHARD

#### 6. Informations de la Municipalité

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

Informe qu'une réponse au **postulat 01-2022 "Pour une vision claire et pérenne du parc immobilier communal"** sera donnée à l'occasion de la séance du Conseil communal du 10 mai 2023.

Mme Anne-Laurence BERGER :

A la suite de travaux à venir au sein de la banque Raiffeisen de Gimel, le **défibrillateur** actuellement placé dans le sas d'entrée de la banque sera déplacé dans le courant du mois d'avril sur le site scolaire du Marais (plus précisément sur la façade extérieure de la salle de gym).



M. Laurent GUIGNARD :

Informe que les travaux destinés à la construction du **nouveau bâtiment de l'UAPE** démarreront le 11 avril par la sécurisation du site et l'abatage des arbres à proximité (intervention nécessaire durant la période des vacances scolaires).

Durant la même semaine, démarreront également les travaux dans la **chaufferie du collège du Marais**.

La commune de Gimel a adhéré au **plan d'action communal en faveur des hirondelles, des martinets et des chauves-souris**. Dans ce cadre, 8 nouveaux nichoirs vont être installés sous l'avant-toit du bâtiment "WC public".

M. Heinz FORRER :

Présente les diapositives réalisées par le bureau Eqlusion visant à illustrer les différentes étapes permettant la conception d'un Plan énergie et climat communal (PECC) [la présentation est annexée au présent PV].

## 7. Divers et propositions individuelles

M. Daniel EGLI : informe que les délégués de **l'ASSAGIE**<sup>1</sup> se sont réunis pour l'adoption des comptes 2022 de l'Association. Les charges se sont montées à 8'170'000 fr. ce qui représente un coût annuel par enfant de 4'720 fr.

M. Sébastien DEBONNEVILLE :

i) relate l'envoi d'un courriel adressé par une personne du Conseil communal à tous les membres alors que celui-ci était manifestement destiné à une commission chargée de rapporter. Dès lors que nous recevons déjà beaucoup de courriels, il est demandé de limiter le nombre des destinataires aux seules personnes concernées.

ii) constate que l'entreprise LE COULTRE a installé des **bornes de charge pour voitures électriques** sur sa parcelle. Est-il prévu que la commune s'équipe également de telles installations ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme que la thématique est en réflexion au sein de la Municipalité. Reste à déterminer l'emplacement de celles-ci en fonction de l'évolution du PACOM<sup>2</sup>, le but étant de ne pas devoir les déplacer ultérieurement.

Mme Mary CROISIER : remercie la Municipalité d'avoir concrétisé le lancement du PECC et de rappeler que la pose de stations de charge pour les voitures électriques peut constituer l'une des mesures du PECC.

M. Marcel GROSJEAN : relève que l'an dernier, 1100 hectares de forêt ont brûlé en France, en dépit de moyens d'intervention conséquents. Au regard de notre **parc forestier**, quels moyens, respectivement quels dispositifs avons-nous à Gimel pour lutter contre le **risque d'incendie**.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : l'an dernier, 3 départs de feux ont été constatés du côté de la commune de Marchissy. La difficulté, pour les pompiers, est de pouvoir accéder au site forestier où se produit le sinistre. Cela fait l'objet de réflexions au sein des groupements forestiers. Une intervention parlementaire a été faite au niveau cantonal afin que le canton et l'ECA se positionnent sur la question des moyens et ressources à disposition des communes dans la lutte contre les incendies de forêt. A titre d'exemple, l'engagement d'un hélicoptère requiert l'approbation du Syndic qui doit ensuite assumer le coût financier de l'intervention aérienne.

---

<sup>1</sup> Association scolaire Aubonne, Gimel-Etoy

<sup>2</sup> Plan d'affectation communal



## Conseil communal de Gimel

M. Lionel WEBER : en lien avec la communication de la Municipalité informant qu'une réponse allait être apportée au postulat 01-2022, qu'en est-il de l'intervention 01-2022 déposée fin 2022 qui porte sur la **modification du règlement du Conseil communal** ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme que la demande de modification du règlement du Conseil communal est en cours de traitement et que la Municipalité y donnera suite avant le terme du délai d'une année prévu par le règlement du Conseil communal.

M. Olivier SCHÄR : est satisfait des annonces faites ce soir quant au lancement du projet **PECC**. Celui-ci vise l'élaboration d'actions. Comme relevé par le Municipal Heinz FORRER, la réalisation des actions constituera également un défi en soi. Ainsi, il ne faudrait pas que les actions définies se heurtent ensuite à des problèmes de réalisation en termes de moyens. Il apparaît important que ces questions ne soient pas abordées seulement dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2024, mais avant cela de façon à anticiper les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation des actions. Dans cet esprit, avec l'appui d'autres membres du Conseil communal, nous souhaitons demander qu'un point "moyens mis à disposition pour la mise en œuvre des actions du PECC" soit porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal. Exprimé différemment, comment la Municipalité voit-elle le financement des mesures du plan d'actions. Le but est de ne pas échanger uniquement sur une proposition de la Municipalité, mais d'avoir une discussion ouverte avec le Conseil communal sur les moyens à mettre en place (dégager une fraction d'ETP dans le personnel communal, travailler sur la base de mandats, etc.).

M. le Syndic Philippe REZZONICO : dans le cadre du PECC, 10 actions devront être choisies sur des sujets clairement définis. Déterminer quels sont les moyens financiers et humains qui doivent être engagés avant même d'avoir élaboré la liste des actions apparaît difficile. Il convient de commencer par définir les actions pour ensuite ouvrir la discussion sur les moyens. Une délégation du Conseil communal peut être reçue par la Municipalité le cas échéant.

M. Heinz FORRER : explique qu'il faut réaliser la première étape du projet mentionnée dans la présentation. A ce propos, la documentation a été adressée au canton. Ensuite, il faut définir les objectifs et la vision. Les actions se réaliseront ensuite en N+1, N+2, etc. en fonction du budget que nous aurons à disposition.

M. Olivier SCHÄR : précise que le bureau Eqllosion a de l'expérience dans ce domaine et peut, sur la base de la taille d'une commune, évaluer les besoins d'accompagnement des actions. S'agissant de la question du budget, nous ne voudrions précisément pas que la portée des actions soient réduites ou limitées en raison d'un manque de visibilité budgétaire.

Mme Mary CROISIER : informe que la société Eqllosion a mis en avant le fait qu'elle disposait d'un carnet d'adresse lui permettant de savoir où chercher les subventions dont peuvent bénéficier les communes en fonction des actions retenues si les critères sont correctement respectés.

Mme Nathalie BUSSARD : se réjouit de l'annonce faite par la Municipalité portant sur la pose de **nichoirs pour hirondelles et martinets**. Il serait intéressant qu'une information soit mise à la disposition de la population afin que les personnes qui souhaiteraient participer à cette action puissent le faire.

M. Laurent GUIGNARD : rappelle que les actions prises par la commune s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'action communal. Les particuliers qui souhaiteraient proposer des sites pour la pose de nichoirs peuvent s'annoncer au Greffe. M. Yves MENETREY, ornithologue, va passer dans la commune afin de procéder à une étude des sites qui seraient à même d'accueillir des nichoirs. Le délai d'attente pour leur pose est toutefois conséquent.



## Conseil communal de Gimel

M. Denis HUMBERT : demande quels sont les premiers retours en termes de fréquentation suite à l'extension des horaires de la **déchèterie**.

Mme Anne-Laurence BERGER : un premier bilan est prévu au terme de la fin du premier trimestre 2023 portant sur le tonnage, les horaires, etc. Un retour sera donné lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Le Président remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h10.

Le Président

Le Secrétaire

Andrea Tasinato

Florian Magnin

Annexe au PV : présentation du bureau Eqlosion